

DECISION DU BUREAU N° B10.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

VU l'accord cadre l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 7 juin 2021 relatif à des travaux de voirie sur le territoire de la CCPO ;

VU l'avenant 1 à l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 27 juillet 2022 portant modification à la clause de révision des prix notamment la date d'application de la révision des prix ;

Considérant la décision N° B31.22 du 30 mai 2022 attribuant à la société ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES le marché n°2022.18.00 pour des travaux d'aménagement d'un parking, de mise en conformité des arrêts car et de reprise de tapis, avenue du Dauphiné à SEREZIN DU RHONE (Marché subséquent N°11) pour un montant de 229 982.18 € HT soit 275 978.61 € TTC ;

Considérant que des travaux de terrassement supplémentaires sont nécessaires pour réaliser la purge de structure sous chaussée, y compris réseaux secs ;

Considérant la mise en œuvre de la clause de variation des prix de l'accord-cadre (révision de 4%) portant le montant du marché initial à 239 181.47 € HT ;

Considérant que cet avenant présente une incidence financière sur le montant total du marché à hauteur de 34 227.78 € HT soit 14.31 % du montant du marché initial révisé ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n°2022.18.00 conclu avec la société ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES, située 254 chemin des Platières – 38670 CHASSE SUR RHONE ;
- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à 273 409.25 € HT révisé soit 328 091.10 € TTC révisé ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 23 ;

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 20/02/2023

Accusé de réception en préfecture
069-24690765-20230228-AVT1_2022_18_00-CC
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....**21 FEV. 2023**
Certifiée exécutoire le.....**28.FEV. 2023**